Rapport développement durable 2016

BEAUNE Côte et Sud

Beaune Côte & Sud
communauté d'agglomération
www.beaunecotetsud.com

INTRODUCTION

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique 6

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité 13

Finalité 3 : Favoriser l'épanouissement des êtres humains 20

Finalité 4 : Solidarité entre les personnes et les territoires 26

Finalité 5 : Consommation et production responsable 32

Ecoexemplarité de la Communauté d'Agglomération 38

Conclusion générale 45

INTRODUCTION

2007 : date de création
2 départements concernés
54 : communes
54000 : nombre d'habitants
552 km² : superficie

Domaines de compétences :

Tourisme
Sports
Aménagement du territoire,
Habitat, Urbanisme
Formation Artistique
Transport
Enfance/Petite Enfance

INTRODUCTION

POURQUOI UN RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Depuis 2011, les collectivités publiques de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Au-delà de l'obligation légale, l'élaboration de ce document vient apporter un éclairage complémentaire aux rapports d'activités existants et permet à la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud d'approfondir sa réflexion d'une part sur la politique développement durable de son territoire et d'autre part sur les moyens d'améliorer ses actions dans le futur.

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UN TERRITOIRE ?

Le concept de « développement durable » a été popularisé par le rapport Brundtland paru en 1987 à l'issue des négociations mondiales sur l'environnement et le développement orchestrées par l'Organisation des Nations Unies. Il est ainsi défini comme le mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. C'est donc bien l'Homme qui est au cœur des préoccupations orientant la prise de décision.

Organiser le développement durable d'un territoire consiste donc à concilier dans un espace juridique délimité la production de richesses et d'emplois (pilier économique), avec les équilibres sociaux et le bien-être de tous les habitants (pilier social), mais aussi le respect de l'environnement naturel (pilier environnemental).

Le schéma ci-dessus est la représentation bien connue de ces 3 grands piliers, à l'intersection desquels peut avoir lieu un développement effectivement durable. Le présent rapport propose de situer l'action de la Communauté d'Agglomération dans ce contexte très large qui est celui des trois piliers du développement durable.

Les trois piliers du développement durable

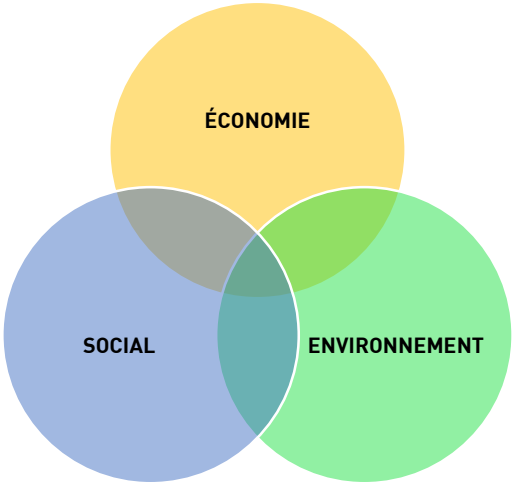

Source : Rapport Brundtland 1987, traitement CABCS.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le décret fixant le contenu de ce rapport précise qu'il s'agit là d'évaluer le fonctionnement interne de la collectivité et la gestion du patrimoine d'une part, et les politiques publiques mises en œuvre sur son territoire d'autre part, et ce au regard des 5 finalités du développement durable définies par le Code de l'environnement. Elles se déclinent de la façon suivante :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

INTRODUCTION

LES DOCUMENTS CADRES DE LA COLLECTIVITÉ

Plusieurs documents transversaux dessinent les grandes lignes de conduite que la Communauté d'Agglomération s'est fixée pour se développer de façon durable. Complémentaires et englobant plusieurs domaines, ils offrent une première grille de lecture des orientations choisies et encadrent l'ensemble des actions décrites dans ce rapport.

Le rôle du SCOT

Afin de mieux répondre aux enjeux du développement durable, la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud, en partenariat avec la communauté de communes du pays de Nuits-Saint-Georges, s'est dotée d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), opposable depuis 2014. Le périmètre du SCOT compte 79 communes et plus de 67 000 habitants pour une surface 80 400 hectares.

Le SCOT se compose notamment de deux documents : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le PADD

Ce document fixe les grandes orientations de la collectivité en matière de politiques locales d'urbanisme pour les années à venir et traduit la volonté des différents élus quant au chemin à suivre pour parvenir à un développement durable et solidaire du territoire. La collectivité a décidé de décliner ce dernier en 7 grands piliers stratégiques :

- L'organisation du territoire,
- Les activités économiques rurales et touristiques,
- La charpente naturelle et paysagère,
- L'organisation et le calibrage du développement économique,
- L'organisation et le calibrage du développement commercial,
- L'organisation et le calibrage du développement résidentiel et de services,
- Les préoccupations environnementales.

Le DOO

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), plus technique que le PADD, représente le mode d'application opposable du SCOT.

Il a pour but d'encadrer les documents locaux d'urbanisme de planification, les politiques sectorielles, les plans de déplacements urbains et les opérations d'aménagement et d'urbanisme.

Elaboré en aval du PADD, il garde la même structure que ce dernier et vise à garantir de façon concrète la cohérence entre les actions menées sur le territoire et les orientations décidées.

Périmètre du SCOT BEAUNE-NUITS ST GEORGES

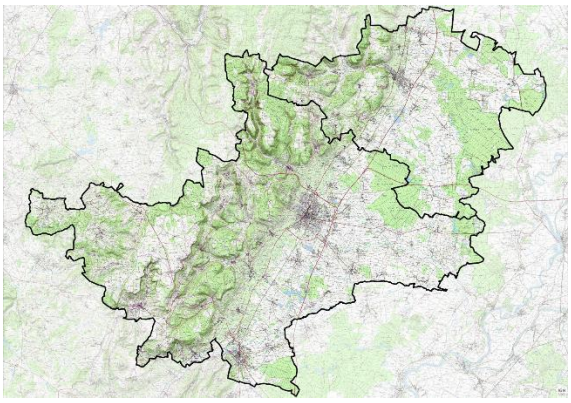

Source : CABCS, traitement SIG. 2015

De façon globale, le SCOT de Beaune et Nuits-Saint-Georges, à travers ses 7 grands piliers, intègre les trois enjeux du développement durable que sont, le développement économique, l'équité sociale et une prise en compte de l'environnement dans le choix des politiques.

INTRODUCTION

Plan climat énergie territorial

Adopté en 2015 pour une période de 5 ans, le PCET est le parfait symbole de l'engagement de la Communauté d'Agglomération en termes de développement durable, notamment dans la lutte contre le changement climatique.

Au-delà des différentes actions qu'il prévoit pour enrayer la hausse des températures et la baisse des émissions de gaz à effet de serre, le PCET a dans un premier temps permis d'effectuer un état des lieux de la collectivité à travers un bilan carbone complet mettant en avant forces et faiblesses du territoire. Il a ainsi été mis en évidence que le transport était le 1er émetteur de GES du territoire liés notamment à l'usage de la voiture individuelle.

Plan global de déplacements

Voulant s'inscrire dans une démarche volontaire dans la rationalisation des déplacements sur son territoire la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud s'est dotée dès 2012 d'un Plan Global de Déplacements. Le PGD offre des réponses aux enjeux de qualité de l'air, d'émissions de GES, la recherche de coordination et d'alternatives aux déplacements automobiles à travers la proposition de plusieurs axes d'amélioration à l'échelle de l'agglomération :

La maîtrise des déplacements automobiles, par une action conjointe sur l'offre de transports alternatifs et le développement des modes doux, le développement du covoiturage, la maîtrise de l'étalement urbain et le renforcement des règles de stationnement ;

Le renforcement de l'offre en transports collectifs particulièrement sur les zones les plus denses du territoire par la mise en place d'une délégation de service public et le renforcement de l'information aux voyageurs.

En complément des évolutions technologiques à l'œuvre à l'échelle nationale, l'électrification du parc de véhicules est un levier à explorer, tout en prenant en compte la problématique d'approvisionnement en électricité. Cette mesure sera menée conjointement à l'application du schéma régional de déploiement des bornes de recharges des véhicules électriques.

Plan local de l'habitat

Adopté en 2013, le PLH définit la politique de l'habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Il vise principalement à l'amélioration énergétique du parc privé de logement (PIG, OPAH), à lutter contre la précarité énergétique, à promouvoir de nouveau mode d'habiter du type éco-quartiers et à densifier et conforter les centres bourgs.

<u>Le PLH est structuré en 4 axes :</u>

Adapter et diversifier l'offre de logement en accompagnant les propriétaires dans l'amélioration de leur logement au travers d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) et d'une Opération d'Amélioration Programmée de l'Habitat (OPAH) qui permettront de subventionner certains travaux.

Apporter une réponse aux besoins spécifiques en aidant les communes à développer leur parc locatif conventionné, en soutenant la réalisation d'éco-quartiers ou de quartiers durables et en mettant en place un fonds de portage foncier pour faciliter les projets des communes.

Permettre une production de logements équilibrée, respectueuse des principes d'économie d'espace et de qualité urbaine.

Accompagner, animer, suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

L'ensemble des documents transversaux ayant été évoqué le présent rapport va désormais rentrer plus en détails dans les différentes finalités du développement durable en rappelant l'ensemble des actions menées par la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud

FINALITÉ 1

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cet enjeu planétaire est aujourd'hui reconnu par les scientifiques et politiques comme une priorité de solidarité entre les Hommes, les territoires et les générations. Nous le savons, la température moyenne à la surface de la Terre a déjà augmenté de 0,9 °C en moyenne sur un siècle, et elle poursuivra une hausse de 1,4°C à 5,8°C d'ici à 2100 si nous ne faisons pas d'efforts pour réduire les émissions des gaz à effet de serre.

On déplore d'ores et déjà d'innombrables répercussions en France et au niveau local, au regard des phénomènes météorologiques (tempêtes, épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs) et de l'avancement des cycles biologiques de nombreuses plantes, comme certains cépages de vigne.

La Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud, de par les différentes compétences qui lui sont confiées, est la garante d'un grand nombre de politiques ayant un lien direct avec le changement climatique. Elle s'occupe notamment des transports, organise la mobilité sur le territoire ou encore encourage la rénovation énergique du parc de logements.

De plus, une grande partie des émissions de gaz à effet de serre est générée par des actions quotidiennes qui peuvent être relativement faciles à changer. De par sa proximité avec les citoyens, elle se présente donc naturellement comme l'échelon pertinent pour faire changer les mentalités et faire avancer les mœurs en matière environnementale à travers différentes actions locales.

BILAN ENERGETIQUE

Grâce à un bilan des émissions de gaz à effet de serre effectué sur son territoire en 2014 la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'un outil lui permettant de guider ses différentes politiques en matière de lutte contre le changement climatique.

Ce bilan a notamment permis de mettre en évidence la part importante des transports dans les émissions de polluants. Cela peut notamment s'expliquer par la nature rurale du territoire et par le rayonnement de deux grandes agglomérations relativement proches (Chalon-sur-Saône et Dijon) entrainant de nombreux déplacements.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Chiffres clés

> 653 900 TeqC02/an : Emissions de GES du territoire

Soit l'équivalent de la consommation en gaz de 144500 ménages pendant 1 an.

> 105 millions d'euros par an : Facture énergétique actuelle du territoire

Soit 12% de la facture énergétique du département de la Côte d'Or (870 millions d'euros)

> 10% : Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Communauté d'Agglomération

Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire de la CABCS, par secteur d'activités, et par source d'énergie, en %, en 2013.

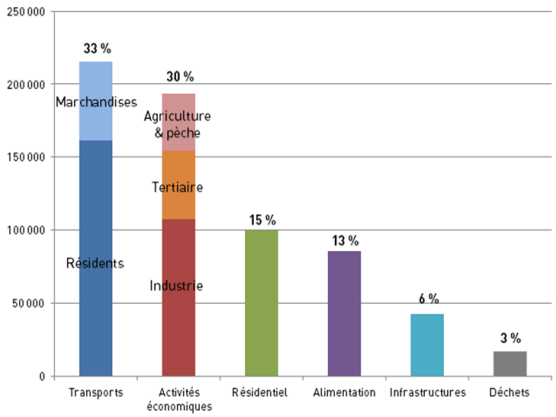

Source : Bilan Carbone® CABCS, 2014

Grâce à ses nombreuses politiques en faveur de l'environnement, la collectivité Beaune, Côte et Sud est lauréate de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPcv) et fait partie des 500 territoires nationaux d'excellence pour la transition énergétique et écologique.

Dans ce cadre elle a obtenu, plus de 900 000€ de subventions TEPcv mobilisables en faveur de la transition énergétique d'ici 2019.

Ces financements doivent faciliter la mise en œuvre d'actions du Plan Climat Énergie. Ils financeront diverses opérations : rénovation énergétique, accompagnement au zéro Phyto pour les communes... La majorité des subventions (près de 700 000€) sera mobilisée pour des actions de mobilité durable (véhicules électriques, vélo-routes ...).

PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DURABLE

Afin de réduire son empreinte sur la planète, la Communauté d'Agglomération a décidé de mener des politiques visant à promouvoir le transport durable.

Actuellement, la voiture individuelle représente environ 74% des trajets domicile-travail sur le territoire, soit une part supérieure de 5 points à la moyenne nationale.

Il faut cependant noter que la part des modes doux est quant à elle relativement élevée avec une fraction importante de la marche à pied dans les modes de déplacements. L'utilisation du vélo est aussi supérieure à la moyenne nationale avec 5% contre 2 à 3% dans autres villes de France.

Modes de déplacements domicile-travail sur le territoire de la communauté d'agglomération BEAUNE Côte et Sud en pourcentage

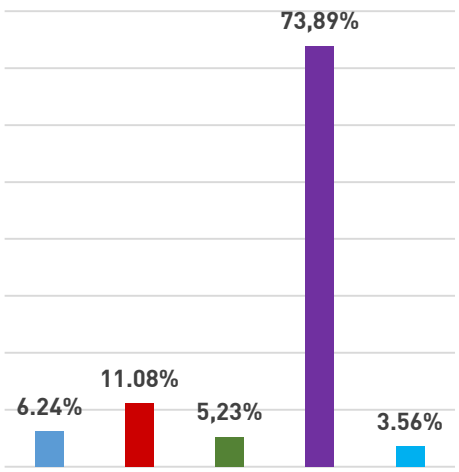

Pas de transport / Marche à pied / Deux roues
Véhicule motorisé à 4 roues / Transports en commun

Source : PGD CABCS, 2012

Transports en commun

Autorité organisatrice de la mobilité durable, la communauté d'agglomération disposait ces dernières années de plusieurs lignes exploitées en régie, fin 2015 le réseau se décomposait de la façon suivante :

- **5 lignes urbaines gérées en régie**
- **1 ligne urbaine sous-traitée**
- **2 lignes intercommunales**

Cette gestion des lignes de bus a subi un changement majeur en 2016 avec la passation d'une délégation de service public (DSP) pour l'ensemble du réseau urbain et périurbain avec la société Kéolis.

Cette société a dans un premier temps, géré l'ancien réseau existant avant de mettre en place au premier septembre 2016 « Côte&Bus », le nouveau réseau de transports de la communauté d'agglomération.

Ce nouveau réseau s'inscrit dans un changement de dimension des transports en commun au sein de la Communauté d'Agglomération. Au-delà de toucher un public plus large, il a vocation à mieux intégrer l'ensemble de la collectivité en assurant une desserte pour toutes les communes avec une permanence pendant les vacances scolaires.

Cette démarche s'est construite dans l'optique de répondre aux besoins de l'ensemble des usagers du territoire ayant des profils variés : scolaires, actifs, retraités ou encore touristes.

De plus au-delà de leur ligne régulière, les usagers ont désormais la possibilité d'accéder à un service de transport à la demande se faisant sur réservation.

Réseau urbain

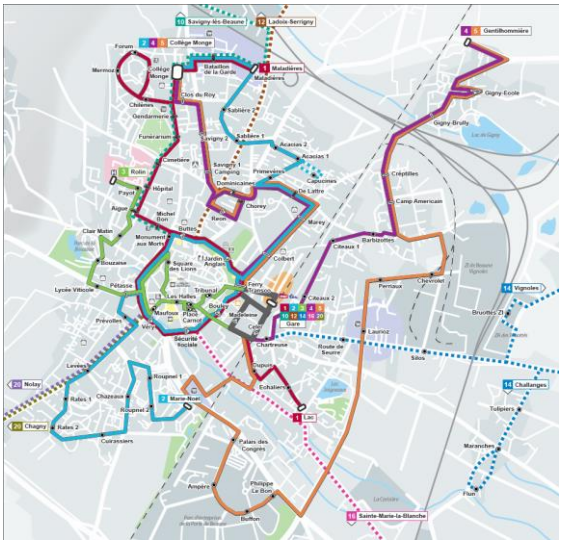

Réseau interurbain

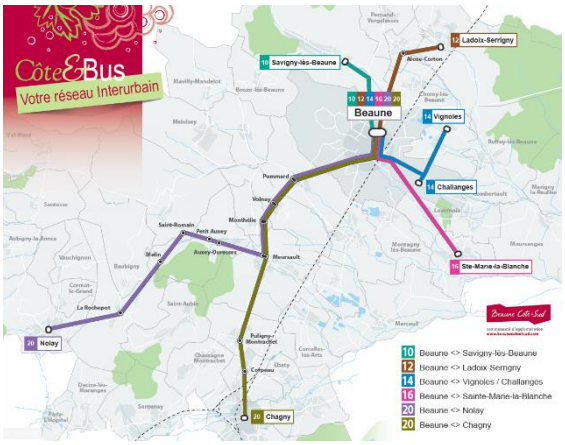

Source : http://www.coteetbus.fr/

Chiffres clés

Parc interurbain :

> 5 autobus

> 4 minibus

Parc interurbain :

> 13 autocars dont 2 réserves

> 4 trafics

Développement des vélo-routes

Pour permettre un changement de comportement vis-à-vis de la voiture individuelle, la communauté d'agglomération a fait le choix d'une politique visant à promouvoir les déplacements « doux ». La construction de plusieurs vélo-routes reliant zones d'habitations et zones d'activités proches s'affiche comme une priorité. Déjà en fonctionnement la ligne Beaune-Sainte-Marie-la-Blanche, longue de 4km, permet aux habitants de la commune de se rendre dans les bassins d'emplois proches sans utiliser la voiture. D'autres projets de vélo-routes sont en cours d'étude avec notamment les lignes Beaune-Vignoles et Beaune- Bligny-les-Beaune avec des financements rentrant dans le cadre du TEPcv.

Crédit photo : CABCS

Cependant malgré les efforts effectués, le territoire manque encore de continuité pour les cyclistes utilitaires. L'enjeu de ces prochaines années pour la Communauté d'Agglomération est donc d'harmoniser la création des vélo-routes en coordonnant l'action des différentes communes afin de créer un véritable maillage sur le territoire, ce qui lui fait encore aujourd'hui défaut. Dans ce cadre, le PGD prévoit d'autres actions qui seront bientôt mises en place avec, dans les années à venir, la mise à disposition de différents services pour les deux roues ainsi que des ateliers visant à favoriser la découverte et l'usage occasionnel du vélo.

Favoriser l'intermodalité

La Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud a décidé de mettre l'accent sur l'intermodalité afin de créer une offre la plus fluide possible pour les usagers.

Cette volonté s'est notamment traduite lors de la création des lignes du nouveau réseau « Côte&Bus » avec un arrêt systématique à la Gare de Beaune pour chacune d'entre elles.

Ces efforts sont amenés à se poursuivre pour les prochaines années avec le renforcement d'investissements visant à faire de la Gare, une plateforme d'échange afin que cette dernière devienne un point central de cette intermodalité.

Plan de Déplacements Entreprises

Afin de réduire l'utilisation du véhicule personnel la Communauté d'Agglomération s'est aussi engagée pour les prochaines années dans la création d'un Plan de Déplacements Entreprises visant à faire connaître les différentes solutions de déplacements aux personnels de ces dernières.

Dans ce contexte elle va animer des débats-info avec les employeurs avec pour but de trouver et proposer des solutions concrètes de substitution de la voiture. Ces solutions peuvent aussi bien se trouver à travers la modification de l'offre de transports en commun avec notamment de nouvelles lignes ou de nouveaux horaires que dans l'utilisation de moyens alternatifs comme le vélo ou le covoiturage.

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DANS L'HABITAT

Troisième secteur le plus polluant avec 15% des émissions de GES, l'habitat représente lui aussi un enjeu de taille pour les prochaines années.

Par ses compétences en matière d'urbanisme et d'habitat, la Communauté d'Agglomération dispose de leviers significatifs pour intégrer de manière transversale la sobriété énergétique dans l'aménagement du territoire. L'adoption d'un ScoT Grenelle en février 2014 en est l'une des réalisations concrètes.

Plusieurs dispositifs opérationnels ont été mis en place dans le cadre du Plan Local de l'Habitat afin de répondre aux enjeux énergétiques liés à l'habitat.

Programme d'intérêt général pour les publics modestes

Mis en place depuis 2014, le programme d'intérêt Général (PIG) est dédié aux personnes à revenus modestes et très modestes.
Il permet un accompagnement des propriétaires dans les travaux d'amélioration énergétique, d'aide au maintien à domicile des personnes et la lutte contre la vacance.

Ce programme propose un accompagnement technique et administratif gratuit en mobilisant des aides financières de différents partenaires (ANAH, Carsat, caisses de retraites, Conseils Départementaux...). Près de 500 contacts ont été générés par le dispositif et 83 projets opérationnels accompagnés et financés. A ce jour 740 000 € de subventions ont été sollicités, représentant près de 1,6M € de travaux

Afin de redynamiser le dispositif, la Communauté d'Agglomération a décidé, en septembre 2016, d'octroyer une prime supplémentaire de 500 € pour tout dossier Habiter Mieux déposé dans le cadre du dispositif.

Pole rénovation conseil

Le Pôle RÉNOVATION Conseil du Pays Beaunois est né en septembre 2016. Véritable porte d'entrée pour les propriétaires afin de les aider à concrétiser leurs projets de travaux, il apporte des conseils techniques et personnalisés. Service d'information de proximité, gratuit et indépendant, il vise à favoriser le passage à l'acte en matière de travaux de rénovation énergétique en le simplifiant.

Pôle RÉNOVATION Conseil DU PAYS BEAUNOIS
Tout sur la rénovation énergétique

L'aide Réno'

En complément de l'intervention technique du Pôle Rénovation Conseil, l'agglomération a mis en place des aides de 2500 à 5000 € pour encourager les rénovations performantes sur le territoire. L'aide Réno' est réservée aux propriétaires privés de logements individuels à titre de résidence principale, dont le permis de construire a été déposé avant le 1er septembre 2006, ne bénéficiant pas d'aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

FAMILLES DES BRANCHÉS

Au-delà des actions sur les thématiques spécifiques des déplacements et de l'habitat, la collectivité souhaite appréhender de façon globale le changement climatique, notamment au travers d'un volet de la communication.

Ainsi, elle a mis en place des actions de sensibilisation sur son territoire, avec notamment, en 2016, l'opération « Famille Des Branchés » en partenariat avec l'association Bourgogne Énergies Renouvelables.

Familles Des Branchés

A destination de 25 foyers volontaires, cette initiative a eu pour but de faire découvrir les éco-gestes réalisables à domicile permettant la réduction de sa facture énergétique.

Bénéficiant d'un réel accompagnement personnalisé avec des visites à domicile et d'un suivi des consommations, ces foyers ont pu découvrir les astuces permettant d'effectuer des baisses significatives de consommation d'énergie. Ils ont aussi pu participer à ateliers collectifs sur des thématiques spécifiques, tout en échangeant avec des professionnels.

Afin de toucher un public le plus large possible, un site dédié a été créé afin de retrouver toutes les actions réalisées :

http://www.ber.asso.fr/famillesdesbranches/

Véritable succès, cette opération va être renouvelée en 2017 avec de nouveaux foyers volontaires.

SYNTHESE

Afin de lutter contre le changement climatique la collectivité s'est engagée dans de nombreux projets ces dernières années. Elle a notamment adopté en 2015 un Plan Climat-Énergie Territorial visant à définir les grandes stratégies dans la lutte contre le réchauffement. Lauréate de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », 900 000€ de subventions lui ont été attribuées afin d'agir dans différents domaines.

Tout d'abord, au niveau des déplacements, premier secteur émetteur de gaz à effet de serre de la collectivité, avec la création de vélo-routes utilitaires permettant d'offrir une alternative pertinente à la voiture individuelle. Une délégation du service du service public des transports en commun a aussi été effectuée courant 2016 afin d'améliorer leur efficacité.

Enfin, autre secteur impactant fortement le réchauffement climatique, l'habitat dispose de nombreuses politiques visant à la rénovation du parc de logements, comme le Pôle rénovation conseil, le Programme d'intérêt général ou encore l'aide réno'.

FINALITÉ 2

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Deuxième grand volet du pilier environnemental, la protection de la biodiversité, des milieux et des ressources est fondamentale pour toutes les formes de vie sur Terre. Elle fournit un grand nombre de biens et de services dont dépendent les sociétés humaines : aliments, matières premières, substances médicinales, pollinisation, capacité d'autoépuration, absorption de dioxyde de carbone, ...

Mais l'érosion accélérée du vivant, des milieux et des ressources en arrive malheureusement à des taux alarmants qui résultent en grande partie de choix économiques, sociaux et politiques. De même la préservation des ressources en eau est vitale, et l'état de pollution de nombreux cours d'eau, nappes, sols et littoraux est à surveiller, ce qui implique directement les compétences de gestion des acteurs locaux.

La préservation des milieux naturels (eau, air, sols) est un domaine dans lequel s'impliquent directement les collectivités. Intervenant de façon locale, elles offrent des réponses adaptées à des problématiques spécifiques au territoire et permettent une meilleure gestion de ce dernier. C'est dans cette logique que la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud s'est engagée dans différents projets et actions ces dernières années.

Réalisation d'un document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000

Lors du Comité de Pilotage (COPIL) du 21 Juin 2013, la Communauté d'Agglomération a été désignée pour la réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune ».

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le document d'objectifs vise à faire appliquer les directives « Oiseaux » et « Habitats Naturels Faune Flore » de façon décentralisée, permettant aux acteurs locaux de gérer eux-mêmes les enjeux sur leur territoire. Il se découpe en trois phases distinctes avec comme étapes :

1. Un inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces, réalisés en partie par un prestataire désigné par la Communauté d'Agglomération.

2. Une analyse du tissu socio-économique de la zone ainsi que des différents enjeux liés à l'environnement.

3. La mise en place de mesures concrètes pour la gestion du site de la zone naturelle.

Élaboré sur une période de 3 ans et finalement approuvé lors du COPIL du 11 mars 2016, le document d'objectifs offre de nombreux outils à la collectivité. Feuille de route pour les prochaines années, il permettra une meilleure gestion du site de 60 000 hectares, faisant office de Zone de Protection Spéciale pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Chiffres clés

Surface : 60 661 hectares

6,9 % de la Côte d'Or

1,9 % de la Bourgogne

87 Communes

Environ 15 000 habitants

NATURA 2000

ZPS Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et Beaune »

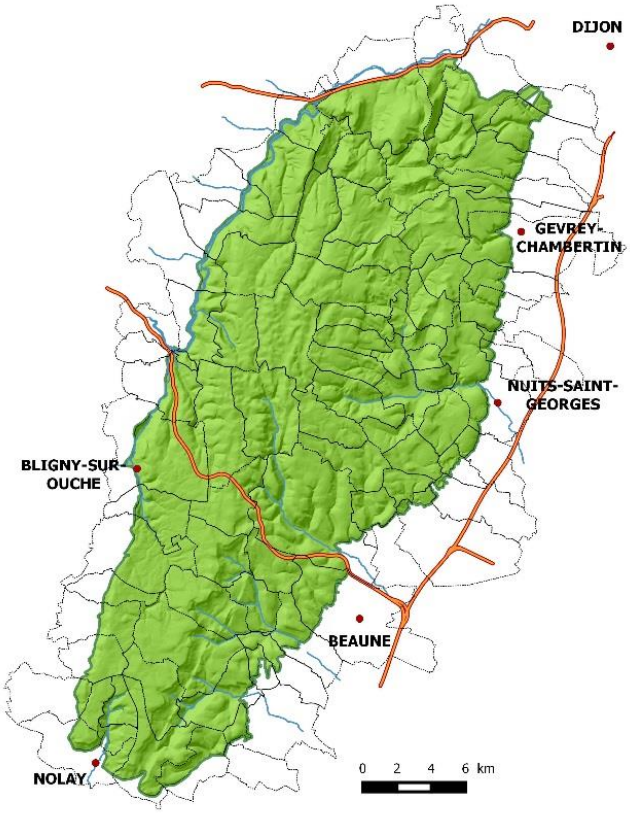

Source : Traitement CABCS

ARRIÈRE CÔTE
DE DIJON ET BEAUNE
NATURA 2000

GESTION DE LA VALLÉE DU RHOIN ET DU RAVIN D'ANTHEUIL SITE NATURA 2000

D 'une superficie de 1300 ha la vallée du Rhoin et le ravin d'Antheuil ont été les premières zones NATURA 2000 gérées par la Communauté d'Agglomération.

Crédit photo : CABCS

Ces sites, à l'intérieur même de la ZPS « Arrière Côte de Dijon et Beaune, se distinguent par leurs falaises calcaires ainsi que par un cours d'eau, le Rhoin. D'une richesse faunistique rare, ces zones représentent des enjeux majeurs pour le territoire en termes de biodiversité européenne.

C'est dans ce cadre que la Communauté d'Agglomération a réalisé lors de l'année 2016 des missions visant à la bonne gestion du site avec notamment :

- Des suivis scientifiques
- Des campagnes d'information communication et sensibilisation
- Une veille à la cohérence des politiques publiques
- La gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site
- Le suivi des évaluations d'incidences

FORÊTS, PELOUSES,
ÉBOULIS DE LA VALLÉE DU RHOIN
ET DU RAVIN D'ANTHEUIL
NATURA 2000

OUTILS CONTRACTUELS NATURA 2000

La Communauté d'Agglomération favorise aussi la mise en place de nombreux contrats avec les exploitants locaux afin que ces derniers assurent la jonction entre bonnes pratiques économiques et environnementales.

En contrepartie d'une modification de leurs comportements, les exploitants reçoivent des compensations financières européennes ayant pour vocation à combler les possibles pertes liées à ces changements de pratique.

Les mesures agro-environnementales et climatiques

Au printemps 2016, des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) ont été contractualisées sur l'ensemble du site Natura 2000 pour la première fois. Environ 1966 ha de pelouses et prairies ont fait l'objet d'un diagnostic écologique, pour permettre aux exploitants de solliciter des MAEC lors de leur déclaration PAC.

Ce contrat de 5 ans entre un exploitant agricole et l'Europe aide à la mise en place de pratiques ayant un impact positif sur la biodiversité. De nombreuses réunions d'informations ont été animées afin de mettre en avant les opportunités offertes par une telle zone et encourager les exploitants vers ce type de contrat. Au final près de 38 exploitants ont répondu à cette démarche. La somme des aides européennes pour la mise en place de ces différentes mesures représente une enveloppe globale d'environ 1 320 000 €pour les 5 prochaines années. Véritable succès, ces mesures vont être reconduites chaque année.

Répartition des 1 321 800€ de subventions PAEC

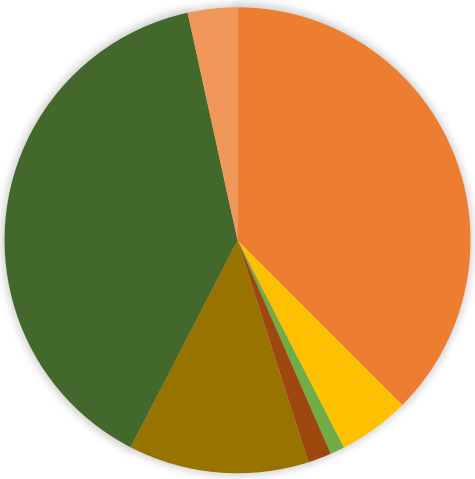

Pelouses pâturage 496 000 € Restauration de pelouses 65 600 €
Prairies humides fauchées 13 000 €Prairies humides pâturées 21 700 €
Prairies pâturées 165 000 €Prairies fauchées 515 000 €
Mesure Œdicnème 45 500 €

Source : PAEC, CABCS

ACCOMPAGNER LE ZÉRO PHYTO

Les lois LABBE et Transition Énergétique ont interdit, à compter du 1er janvier 2017, aux collectivités l'usage de produits phytosanitaires sur leurs espaces publics. Afin d'aider au mieux les communes dans l'accompagnement de ce changement et dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) 3 ateliers d'échanges ont été réalisés en 2016.

Crédit photo : CABCS

Cette opération autour du Zéro Phyto a suscité un fort engouement et a répondu à un vrai besoin avec 25 communes présentes à chaque groupe de travail.

Plus globalement, le rôle de l'agglomération dans l'accompagnement des communes sur le Zéro Phyto se pose de manière directe, et s'articule avec les missions d'ores et déjà menées par le service Environnement dans un soucis de cohérence globale des actions sur les milieux naturels : accord cadre pour l'entretien des espaces naturels sur les parcelles communautaires, gestion des sites Natura 2000, gestion des plans d'eau, étude trame verte et bleue, gestion des rivières et des points de captages d'eau potable...

Les grandes dates du « 0 Phyto »

2016
- Ateliers organisés par la communauté d'agglomération visant à aider les communes dans la transition "0 phyto".

2017
- 1er Janvier : Interdiction pour les communes d'utiliser les produits phytosanitaires.

2019
- 1er Janvier : Extension de la mesure pour les particuliers.

TRAMES VERTES ET BLEUES

Définies à travers le Schéma régional de cohérence écologique et le Schéma de cohérence territoriale, les Trames Vertes et Bleues répertorient les différents réservoirs de biodiversité présents sur le territoire ainsi que les grands corridors écologiques reliant ces derniers.

Ces « Trames vertes et bleues » s'inscrivent comme un outil d'aménagement durable du territoire. En effet, elles permettent de prendre en compte les besoins de différentes espèces de la zone tout en encadrant les activités humaines. Elles intègrent les différents enjeux sociaux économiques présents sur le territoire et se traduisent notamment dans les documents d'urbanismes encadrant les nouvelles constructions.

Enfin, elles supposent une cohérence de l'ensemble des politiques publiques qui doivent à la fois allier le développement économique à l'échelle locale mais aussi la prise en compte de zones de transition pour la biodiversité.

Crédit photo : CABCS

Pour aller plus loin dans cette démarche, la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud a décidé de conduire une étude « Trames vertes et bleues » sur son territoire. Cette dernière a pour objectif d'affiner le zonage déjà présent dans les documents d'urbanisme et d'apporter des solutions plus précises pour la restauration et le maintien des corridors écologiques.

D'un point de vue pratique, cette étude vise à créer un ensemble de fiches actions déterminant clairement les mesures prioritaires à mettre en place pour les prochaines années.

LES ÉTANGS D'OR

D'une surface d'environ 200 hectares (dont 50 hectares de plans d'eau) et situé sur les communes de Merceuil et de Tailly, le parc des Etangs d'Or présente une mosaïque d'habitats (forestier, zone humide, zone ouverte, plan d'eau plus ou moins profond,) qui ont permis l'implantation et le développement de diverses espèces végétales et animales. Cet aménagement de 16 gravières créées lors de la construction de l'autoroute A6 a été l'un des projets phares de la Communauté d'Agglomération lors de ces dernières années.

L'objectif de ce dernier est la revalorisation et préservation d'un site naturel laissé à l'abandon pendant une cinquantaine d'années, pour améliorer le cadre de vie des habitants, leur offrir de nouvelles activités et les sensibiliser à la protection de l'environnement.

Dans une optique de découverte et de respect de la nature, 3 sentiers et de nombreux panneaux d'information ont été créés sur le parc et permettent des promenades faciles et accessibles à tous, tout en évitant le dérangement des espèces présentes. Des points de vue et observatoires à oiseaux ainsi qu'une aire de jeux ont aussi été mis en place afin de diversifier les activités possibles. Cet aménagement a donc une double vocation écologique et pédagogique, et permet de sensibiliser le public à la préservation de l'environnement via des panneaux d'information et des actions d'animation. Ce site est accessible depuis la fin de l'année 2012.

Crédit photo : CABCS

Crédit photo : CABCS

PROGRAMME 2016

En plus d'avoir créé un espace favorable au maintien et au développement de la biodiversité, la Communauté d'Agglomération utilise ce lieu pour effectuer de nombreuses animations à la fois de loisirs et de sensibilisation de la nature. Ainsi, de nombreuses activités sont proposées tout au long de l'année avec divers partenaires.

Le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et la ligue de protection des oiseaux ont notamment animé au printemps 2016 des ateliers visant à sensibiliser sur le réveil de la nature et sur « Les oiseaux et les libellules » présents sur le site.

La pêche étant autorisée sur les étangs d'or, de nombreuses manifestations sur ce thème ont aussi eu lieu. Un concours de pêche à la truite a notamment permis de réunir de nombreux passionnés permettant à un grand nombre de personnes de découvrir pour la première fois ce site si particulier. Enfin des enduros de carpes ont aussi été organisés durant l'année au profit des pêcheurs locaux.

Voulant allier bonne conduite écologique et loisirs, ces deux activités ont été regroupées dans un atelier d'« animation pêche et découverte des insectes aquatiques» en partenariat avec la Fédération de Côte-d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

ÉCO-PATURAGE

Afin de trouver des alternatives à l'utilisation de procédés polluants pour l'entretien de ses parcelles, la Communauté d'Agglomération a décidé de tester sur son territoire la solution de l'éco-pâturage. Située sur une zone de 6000m² aux abords des étangs d'or une première zone test a été inaugurée pour le lancement de la saison estivale. Elle contenait le jour de son ouverture 9 moutons avec 4 mères et 5 agneaux.

Crédit photo : CABCS

Au-delà d'un procédé plus respectueux pour la nature cette initiative a pour but de favoriser la préservation d'une espèce spécifique, le solognot. Très présente en France durant la Renaissance cette espèce s'est peu à peu réduite du fait de sa faible production de viande et de lait pour quasiment disparaître au XXème siècle.

La Communauté d'Agglomération à travers ce projet favorise donc la sauvegarde et la conservation de cette espèce rustique tout en réduisant la pollution sur le territoire.

Crédit photo : CABCS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin d'assurer au mieux la protection de la biodiversité, en évitant des rejets non contrôlés dans la nature, les services d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération ont étudié ou réalisé de nombreux projets au cours de l'année 2016.

Nouvelles stations d'épuration

Dezize-les-Maranges

Entre 2015 et 2016, la Communauté d'Agglomération a effectué d'important travaux sur la commune afin de créer un réseau qui puisse être raccordé à la nouvelle station. Grâce à cet investissement, les habitants peuvent désormais utiliser un assainissement collectif pour leurs effluents domestiques.

Crédit photo : CABCS

Cette politique, financée en partie grâce à une aide de l'Agence de l'eau Rhône méditerranée Corse a permis d'arrêter le rejet des eaux usées dans la rivière la Cozanne, classée en 1ère catégorie piscicole.

Sainte-Marie-la-Blanche

Afin de répondre à une nécessité liée à la vétusté de ses installations, la commune de Sainte-Marie-la-Blanche a bénéficié de la démolition de son ancienne station d'épuration et du remplacement de cette dernière. La construction de la nouvelle station a débuté en octobre 2016 avec une durée des travaux prévue de 10 mois. Cette station d'épuration, plus moderne, a une capacité de 1900 équivalent-habitant et devrait permettre de répondre aux nouvelles exigences démographiques.

Crédit photo : CABCS

Autres actions

La Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud s'est aussi engagée sur l'année 2016 dans des travaux de création et de rénovation de ces réseaux. La commune d'Echevronne a notamment vu la création de son réseau d'assainissement avec un raccordement au réseau de Pernand-Vergelesses. La montant des travaux s'élèvent 950 000 €.

Trois études de diagnostic des réseaux d'assainissement ont aussi été respectivement menées sur le secteur Chassagne-Montrachet, Corpeau et Saint-Aubin, Nolay et Santenay.

SYNTHESE

Gestionnaire d'un territoire de plus de 60 000 hectares avec la Zone de Protection Spéciale, la Communauté d'Agglomération s'est efforcée d'améliorer la gestion de ses sites au fil des ans.

Consciente du besoin d'associer et de concilier les activités humaines à la préservation de la biodiversité la collectivité a organisé de nombreuses manifestations sur ces sites avec notamment des rencontres aux étangs d'or tout au long de l'année.

N'étant pas titulaire de la compétence de voirie la Communauté d'Agglomération s'est tout de même portée garante de la bonne application du « 0 Phyto » avec la mise en place d'ateliers d'aide aux communes pour les guider dans ce nouvel impératif. Se voulant exemplaire dans ce domaine elle a par ailleurs décidé de tester l'éco-pâturage sur ces parcelles voulant à terme, si l'expérience est concluante, globaliser ce procédé.

Pour permettre une meilleure circulation de la biodiversité entre les réserves biologiques présentes, la Communauté d'Agglomération a aussi travaillé sur la mise en place de « Trames vertes et bleues » outil d'urbanisme proposant des corridors écologiques favorisant la circulation des espèces sur l'ensemble du territoire.

Enfin, gestionnaire de l'assainissement collectif la Communauté d'Agglomération assure la protection de cette biodiversité, en évitant des rejets non contrôlés dans la nature avec notamment la construction de nouvelles stations et la rénovation des plus anciennes.

FINALITÉ 3

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

Dès 1992, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement affirme que « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. » Il s'agit là de rappeler que le développement ne saurait être durable s'il ne permettait pas à chacun de satisfaire ses besoins essentiels (accès à un logement, à l'eau potable, à la santé, à un environnement sain), ainsi que d'accéder à la culture, à une éducation de qualité, et à la démocratie.

Les collectivités locales sont au plus près des habitants et elles sont les plus à même de prendre connaissance de leurs besoins et de leurs souhaits. Elles peuvent encourager la participation des citoyens locaux aux politiques publiques locales, mettre en place des programmes pérennes de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, veiller au respect des règles de parité et d'égalité professionnelle, ou encore permettre l'accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics.

LE CONSERVATOIRE

Le conservatoire de Beaune est un établissement d'enseignement artistique ayant deux spécialités : la musique et la danse. Bénéficiant d'un rayonnement extra-communal, il est inscrit dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques du département de la Côte d'Or.

Chiffres clés

25 enseignants titulaires.

45 disciplines différentes.

471 élèves dans l'ensemble du conservatoire dont 292 de la ville de BEAUNE.

93% des élèves sont issus de la Communauté d'Agglomération

Actions du conservatoire

Le conservatoire mène de nombreuses actions pédagogiques tout au long de l'année visant des publics variés.

Elles profitent aux élèves de l'établissement, ainsi qu'à un public extérieur. Des interventions ponctuelles de sensibilisation auprès des scolaires ont été organisées, ainsi que des actions pour les enfants des crèches, de la petite enfance.

Soucieux de garantir l'épanouissement personnel de tous, le conservatoire s'est aussi attaché à mener des actions en faveur de publics spécifiques. Des animations en maison de retraite, dans les relais assistance maternelle et au profit des enfants handicapés ont ainsi été organisées.

D'un point de vue culturel, le conservatoire a coordonné sur l'année 2016 la mise en place de concerts avec l'invitation d'artistes ainsi que l'organisation de « Master-Class » où des artistes invités ont partagé leur expérience dans le domaine de la musique ou de la danse.

Crédit photo : CABCS

Les partenariats

Afin d'apporter une offre la plus variée possible à un grand nombre de personnes, le conservatoire s'est allié à de nombreux partenaires au cours de l'année.

On peut notamment citer, le théâtre municipal de Beaune, les écoles de musique de Meursault & Chagny, les municipalités de la Communauté d'Agglomération ou encore l'école des Beaux-arts de Beaune.

Crédit photo : CABCS

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Située au cœur de Beaune, l'École des beaux-arts complète l'offre d'activités créatives proposée pour les habitants de la Communauté d'Agglomération.

Elle se divise en ateliers accessibles à chacun ainsi qu'en une classe préparatoire aux grandes écoles.

Ateliers de pratiques-amateurs 2016-17

Ces cours visent à toucher un spectre le plus large possible d'individus amateurs et se divisent en 3 catégories.

Cours enfants

Ils s'inscrivent dans une politique globale d'éveil des jeunes aux pratiques artistiques. Ils ont pour objectif essentiel de sensibiliser à l'art et de promouvoir la créativité dans un climat favorable à l'épanouissement de chaque enfant. Ces cours s'adressent aux enfants depuis la grande section jusqu'à la 4ème.

Afin d'offrir à chacun une marge de progression suffisante les ateliers sont limités à 14 participants et des groupes de niveaux sont constitués pour permettre un enseignement homogène tout au long de l'année.

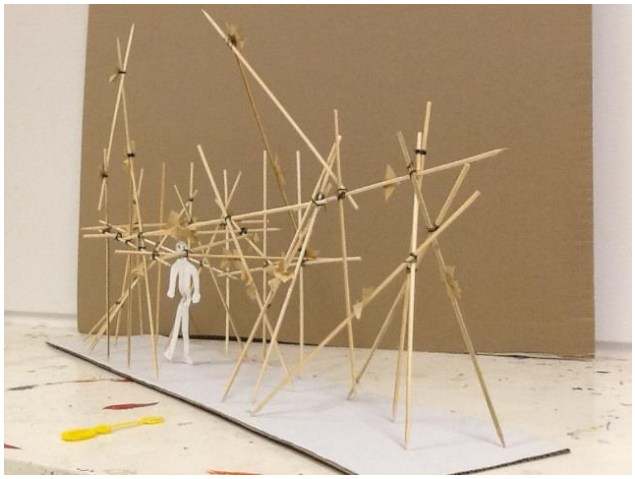

Crédit photo : CABCS

Cours ados

Ils accueillent les jeunes, de la 3ème à la terminale, motivés par les arts plastiques et désireux de s'investir personnellement dans une démarche créative.

Les objectifs de ces séances d'arts sont de favoriser l'épanouissement personnel au sein d'une dynamique de groupe notamment en suscitant le plaisir de faire, découvrir et approfondir de nouvelles techniques et de conduire de manière progressive chacun à une démarche autonome de création. Les jeunes étant en classe de terminale ont aussi l'opportunité de suivre le cursus « Ado-plus » permettant de préparer au mieux l'option « Arts-Plastiques » au baccalauréat et les concours pour entrer dans les classes préparatoires ayant une portée artistique.

Crédit photo : CABCS

Cours adultes

Que cela soit pour enrichir des connaissances ou découvrir les arts du dessin, de la peinture et du modelage, l'école des beaux-arts a proposé sur l'année 2016-2017 des cours pour adultes ouverts à tous à partir de 16 ans. Ils ont réuni 100 personnes cette année.

Classe préparatoire

Établissement public d'enseignement supérieur financé par la collectivité, l'école des Beaux-Arts dispose d'une classe préparatoire s'adressant aux jeunes titulaires d'un baccalauréat ou en classe de terminale.

Pour l'année 2016-2017, l'école comptait 26 étudiants. Bénéficiant d'une surface de 420 m² pour leur apprentissage ils disposent de plusieurs équipements nécessaires à leur formation dont :

- **Une bibliothèque**
- **Un atelier informatique**
- **Un studio photographique**
- **Un atelier bois/métal**
- **Un atelier d'édition**
- **Un atelier de céramique, terre/ modelage**

Crédit photo : CABCS

De plus, afin de parfaire leur épanouissement personnel, une semaine d'intégration a été organisée en début d'année afin qu'ils puissent découvrir l'équipe pédagogique.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La Communauté d'Agglomération dispose de 5 installations sportives réparties entre les communes de Beaune, Meursault et Nolay. Sur l'année 2016, près d'une cinquantaine d'associations ont utilisé ces équipements pour une durée totale de 48 000 heures.

Heures d'utilisation en 2016

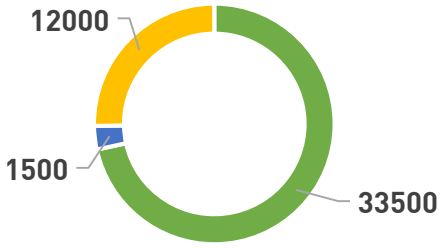

Associations / Particuliers / Scolaires

Source : traitement CABCS

Afin de garantir un gardiennage raisonné, l'automatisation des ouvertures et des fermetures des portes a été effectuée sur les complexes sportifs de Michel Bon, Jean Desangle à Beaune et Saint-Nicolas à Meursault. Cette initiative visant notamment à réduire les coûts et les contraintes du gardiennage traditionnel.

Par ailleurs, de nombreux travaux ont été effectués ces dernières années afin d'améliorer la consommation énergétique des bâtiments et garantir un confort optimal d'utilisation pour les usagers.

LA BAIGNADE NATURELLE DE MONTAGNY-LES-BEAUNE

Inaugurée le 26 mai 2014, cet équipement communautaire d'envergure est géré par SUEZ dans le cadre d'une délégation de service public. La baignade se situe sur un site naturel aux bords du lac de Montagny-les-Beaune avec une vue sur les vignobles des alentours. Cet espace aquatique de 3000 m² est bordé de 14 000m² de plage enherbée et est divisé en 4 bassins.

Dans le but de penser au bienêtre de chacun un premier bassin indépendant de 60cm de profondeur, permet aux plus jeunes de profiter de la baignade en toute sécurité. Les trois autres, de profondeur variable (1m35, 1m90 et 3m90), offrent diverses activités et comportent :

- **Un mur d'escalade aquatique**
- **Un toboggan**
- **Des plongeoirs de 1 m et 3 m**
- **Une liane**

Crédit photo : CABCS

CHIFFRES CLÉS 2016

40 826 **personnes accueillies**

77 **journées d'ouvertures**

9 **journées à fréquentation maximale journalière**

16 **animations sportives d'associations locales**

Afin de garantir une préservation de la biodiversité locale des zones de compensations pour la faune ont été créées tout autour des bassins lors de la création du site et le parking a été aménagé avec différentes essences locales.

D'autre part, le bois utilisé pour le parterre entourant les bassins et le bâtiment d'accueil des baigneurs est certifié PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières), label environnemental pour la gestion durable des forêts.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

L'éco-exemplarité de ce projet se situe dans la mise au point d'un processus d'auto-purification biologique des eaux naturelles dans une zone de régénération constituée notamment de roseaux.

L'ensemble de la zone de baignade utilise un système de filtration naturelle à travers lequel l'eau utilisée est traitée par un système d'auto-purification biologique. Les bassins de régénération, constitués notamment de roseaux, vont nettoyer, purifier et traiter l'eau. Vous vous baignez dans une eau naturelle, sans traitement chimique ni apport de chlore.

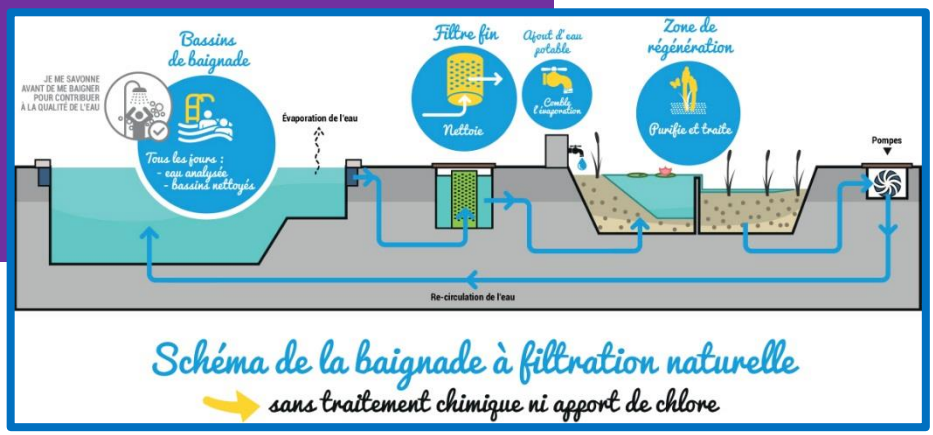

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Au-delà de ses structures dont elle est la garante, la Communauté d'Agglomération, créé et entretient des itinéraires permettant de découvrir le territoire autrement.

Sentiers de randonnées

Depuis le 25 juin 2007, la Communauté d'Agglomération entretient et sécurise 450 kilomètres de sentiers balisés. Ils se divisent en 28 circuits de randonnée pédestre ainsi qu'en un circuit sportif « Le Sentier Jean-Marc BOIVIN ».

CHIFFRES CLÉS

28 circuits de randonnée pédestre

1 circuit sportif

8 relais Informations services

28 panneaux de départ

64 panneaux directionnels

Crédit photo : CABCS

Présents sur l'ensemble de la collectivité, ils fournissent aux touristes et habitants de la Communauté d'Agglomération une nouvelle possibilité de découvrir l'ensemble des environs à travers des marches de quelques heures.

Proposant des difficultés variées, ils conviennent à un très large spectre de population et offrent une activité permettant de découvrir le patrimoine paysager et naturel local.

Vélo routes de loisirs

Afin de parfaire son offre de loisirs la Communauté d'Agglomération s'est attachée à la construction et au maintien de vélo-routes de loisirs.

Crédit photo : CABCS

C'est dans ce cadre que s'est effectuée en 2016 l'ouverture de la ligne Beaune – Sainte-Marie-la-Blanche, permettant aux usagers de découvrir le territoire en vélo. D'autres projets sont actuellement en cours avec notamment des travaux visant à relier Beaune aux Étangs d'Or permettant ainsi d'accéder à ce site remarque par sa biodiversité par un moyen de déplacement sans impact sur l'environnement.

SYNTHESE

Les diverses activités culturelles et sportives de la collectivité donnent aux habitants l'opportunité d'avoir une offre variée sur le territoire.

A travers leurs différentes activités les Beaux-Arts et le Conservatoire permettent aux individus de la Communauté d'Agglomération de découvrir et de se perfectionner dans tout type d'arts et cela depuis le plus jeune âge.

Grand projet de ces dernières années, la baignade de Montagny-les-Beaune permet désormais aux riverains et aux touristes de bénéficier d'une véritable baignade de plein air, dans un milieu respectueux de l'environnement. Enfin, cette offre de loisirs extérieurs est complétée par de nombreux sentiers et vélo-routes permettant de parcourir l'ensemble du territoire.

FINALITÉ 4

SOLIDARITÉ ENTRE LES PERSONNES ET LES TERRITOIRES

La France a récemment réaffirmé les objectifs de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations comme priorités nationales. Mener à bien ces grandes causes nécessite une lutte contre l'exclusion sociale et les inégalités en recréant du lien entre les êtres humains, sociétés et territoires afin que le développement ne se fasse pas au détriment des plus démunis ni des générations futures. Le Commissariat général au développement durable définit ainsi un « développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales, économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche d'équité à la fois dans la distribution intergénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelle ».

Les collectivités territoriales ont pour mission d'assurer la justice sociale à l'échelle locale. Ces objectifs peuvent se décliner en des initiatives urbanistiques pour un accès égal au territoire et aux services urbains, une revitalisation des espaces ruraux, une aide pour la garde d'enfant, la mise en place de services d'aide aux personnes âgées et d'accès aux soins de santé pour tous, etc... Différentes actions ont été entreprises en ce sens.

PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Adopté en juin 2013, ce programme est une obligation pour les communautés d'agglomération.

Il s'agit d'un document opérationnel fixant des objectifs communs de développement en matière d'habitat pour une durée de 6 ans.

Fondé sur la base d'un diagnostic précis du territoire, il prévoit un certain nombre d'actions publiques qui répondent à des besoins préalablement identifiés. Agissant sur plusieurs volets, il permet notamment d'intégrer les questions de solidarité sur le territoire.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération s'est fixée plusieurs grandes orientations :

Les villages seniors

La collectivité a décidé de favoriser le développement de structures adaptées pour l'hébergement des personnes âgées notamment en soutenant financièrement le développement de villages séniors ou intergénérationnels.

Ainsi, elle a soutenu l'extension de logements locatifs pour l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA) « Les Primevères » à Beaune.

Cette extension comprend la création de 26 nouvelles places dans l'établissement réparties sur 23 logements. Grâce à cette augmentation la résidence de foyer logement dispose de près de 108 logements au total.

les primevères
résidence autonomie & restauration

Respectueux des différentes caractéristiques techniques en matière de bâtiments, cet agrandissement est aussi conforme aux exigences particulières liées à l'accueil des personnes âgées : accessibilité, adaptation pour le maintien de l'autonomie.

Aides aux communes

Réhabilitation de logements communaux conventionnés

Afin de réhabiliter les logements communaux et de développer le parc locatif conventionné, la Communauté d'Agglomération accompagne financièrement les communes dans leurs projets de réhabilitation énergétique de leurs logements.

Initialement adossée aux dispositifs PALULOS du Conseil Départemental de Côte d'Or et d'Eco-village Avenir du Conseil Régional, l'intervention de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud a évolué récemment pour adapter au mieux son appui financier qui s'élève à hauteur de 15% des travaux (HT) dans la limite de 10 000 €/logement.

À ce jour, 11 communes ont été accompagnés financièrement par l'agglomération, soit 17 logements communaux réhabilités.

Le fonds de portage foncier

Pour pallier un coût du foncier relativement élevé et aider les communes dans leurs projets notamment de développement du parc locatif social, la Communauté d'Agglomération a souhaité proposer un dispositif de portage foncier destiné aux communes.

Pour une durée de trois ans maximum, la Communauté d'Agglomération acquière, pour le compte des communes, les terrains nécessaires à leur projet. La revente est faite directement à l'opérateur choisi.

La commune de Ruffey-les-Beaune bénéficie de ce dispositif de portage foncier depuis 2013. Cela concerne l'acquisition d'un terrain de 16 000 m² pour la réalisation d'un programme d'habitation mixte. Le foncier est toujours maîtrisé par la Communauté d'Agglomération, dans l'attente de la définition opérationnelle du programme d'aménagement.

Éco quartiers

Pour favoriser et encourager le développement de projets innovants et respectueux de l'environnement sur son territoire, la Communauté d'Agglomération accompagne les communes dans le cadre de l'aménagement d'éco-quartier. Pour ce faire, l'agglomération soutiendra financièrement jusqu'à 3 opérations exemplaires, à hauteur de 80 000 € maximum par projet.

SOLIDARITÉ ÉNERGETIQUE

L'aide aux logements passe aussi par la mise en place de politique énergétique importante avec la modernisation du parc de logement.

Rénovation énergétique du parc social

Avec le soutien financier de l'Europe (FEDER axe 5), la Région Bourgogne Franche-Comté a initié un ambitieux programme régional de réhabilitation énergétique du parc de logement social. Elle a défini une enveloppe de 4 millions d'euros pour la période 2014-2020 pour le financement des réhabilitations énergétiques de logements sociaux respectant les critères d'éligibilité (Bâtiments Basse Consommation).

Au total, près de 16% du parc social de l'agglomération est concerné par cette démarche de réhabilitation en lien avec les bailleurs sociaux du territoire.

Les opérations vont s'échelonner jusqu'à 2020. Les premiers travaux ont d'ores et déjà été engagés dans le quartier des Blanches Fleurs à Beaune et concernent environ 200 logements.

Crédit photo : CABCS

Opération LEDS

Cette solidarité énergétique s'est aussi traduite dans le cadre de l'appel à projets en faveur des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv). La Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud a reçu 2 000 packs d'ampoules LEDS par EDF pour être redistribués au public. A ce titre, la Communauté d'Agglomération, en partenariat avec les CCAS de BEAUNE et de CHAGNY, ont lancé l'opération « 1 ampoule usagée rapportée = 1 packs de leds offerts ».

Afin de toucher les personnes âgées et les ménages à revenus modestes, les CCAS ont organisés la distribution de ces packs au sein des activités du Pôle Séniors de Beaune, par le biais des colis de Noël et des animations (café causette, club du sourire) du CCAS de Chagny. Ils ont aussi été distribués dans le cadre de manifestations grands publics.

La collectivité s'attache aussi à répondre aux besoins d'un autre public spécifique, les jeunes.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire a bénéficié d'une vaste politique de modernisation en 2016 avec notamment la mise en place d'un site d'inscription et de paiement en ligne. Plus simple d'utilisation pour les usagers et moins couteux pour la collectivité, il permet une meilleure efficacité du service pour l'ensemble des habitants.

La Communauté d'Agglomération a aussi mis en place des frais de dossier dégressifs de 30€ pour limiter les demandes de complaisances et encore une fois garantir l'efficience du service.

Chiffres clés

> 55 circuits scolaires

> 3 110 élèves inscrits pour 2016-2017 (contre 3 361 pour 2015)

> 900 €/an : coût d'un élève

> 190 contrôles effectués par la SCAT, 18 PV dressés.

ENFANCE/ PETITE ENFANCE

Les compétences « Enfance » et « Petite Enfance » ont été transférées à la Communauté d'Agglomération en 2009. Elles regroupent les différentes offres proposées aux jeunes de 0 à 13 ans.

Petite Enfance

La petite-enfance dispose de 5 Équipements d'Accueil du Jeune Enfant sur le territoire. Ces plateformes multi-accueil regroupent différents services (halte-garderie, crèche) et permettent d'offrir une garde collective au sein de la collectivité.

Trois d'entre eux sont situés à Beaune (Blanches-Fleurs, Saint-Jacques et la Cabotte), un autre à Nolay et enfin à Chagny.

Sur l'ensemble de ces structures on comptait, en 2016, un nombre total de 196 places.

Vient s'ajouter à cela les REPAM, Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles. Encadrées par 6 animatrices, près de 420 assistantes maternelles sont dispersées sur le territoire et s'occupent en moyenne de 3 enfants chaque jour. Au-delà de leur rôle de garde elles ont aussi une mission d'information, de sensibilisation et organisent des activités collectives, ce qui permet aux enfants de se sociabiliser en rencontrant d'autres jeunes de leur âge. Cela représente une offre de garde d'environ 1 284 places au sein de la collectivité.

En cumulant ces offres, la Communauté d'Agglomération répond au besoin de garde théorique sur l'ensemble de son territoire.

On remarque cependant dans les faits que des décalages peuvent avoir lieu et créer un déséquilibre entre l'offre et la demande. Certaines incompatibilités peuvent apparaître que cela soit, au niveau des horaires, des conditions de garde ou encore de la localisation sur le territoire.

De plus, on remarque une préférence pour le collectif, considéré comme plus sociabilisant et moins cher pour les parents.

En 2016, la collectivité comptait 1525 enfants de moins de 3 ans sur son territoire. Sur ces derniers on estimait que 804 d'entre eux avaient un besoin de garde. Malgré ces incompatibilités, évoquées ci-dessus, le besoin de garde est assuré pour l'ensemble de la collectivité.

Enfance

Si l'école est restée de la compétence des communes, la Communauté d'Agglomération a, en revanche, la charge des activités périscolaires.

Ces activités s'échelonnent sur l'ensemble de la journée avec un accueil des jeunes avant le début des enseignements, une restauration de mi-journée et une offre de garde jusqu'en soirée.

Nombre d'enfants accueillis en moyenne chaque jour en 2016

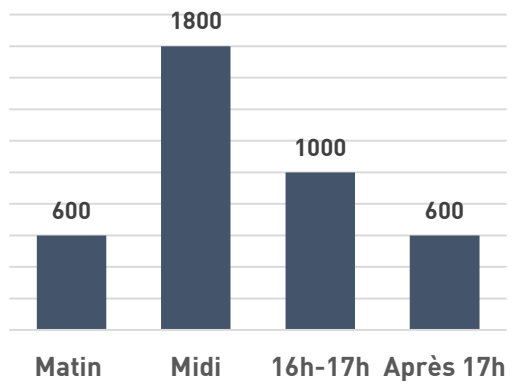

Source : traitement CABCS

Si l'accueil journalier ne dépasse pas 1 800 enfants, il faut cependant noter qu'il en concerne en réalité presque deux fois plus sur l'ensemble de l'année.

En effet, 3 500 enfants ont bénéficié des prestations périscolaires de la Communauté d'Agglomération. Ces prestations sont divisées en 34 sites de garde et 34 sites de restauration sur l'ensemble du territoire.

Centre de loisirs vacances

Au-delà de l'accueil journalier proposé durant les vacances scolaires, la Communauté d'Agglomération met à disposition des centres de loisirs vacances. Selon la période, 5 à 13 sites sont ouverts de façon continue et avec une capacité d'accueil suffisante pour répondre à la demande comprise entre 200 et 550 places par jour.

Dispositif ID

Ce dispositif vise à faire découvrir aux enfants des activités sportives variées tout au long de l'année.

Des cycles de découverte des différents sports (ID Sportives) sont organisés, tout au long de l'année, pour les enfants ainsi que des stages multisports pendant les vacances (ID Vacances). Les intervenants sont issus des associations sportives du territoire, et font le lien entre la découverte d'un sport puis sa pratique régulière en club.

Si les ID Sportives ont pour vocation de familiariser les jeunes à de nombreuses pratiques sportives différentes avec une large palette d'activités, les ID Vacances sont quant à eux des stages plus poussés visant à pratiquer une activité sur une semaine entière durant les vacances scolaires.

LA SOLIDARITE PAR LA CULTURE

Manifestation « L'argent par les fenêtres »

Organisée le 28 octobre dernier sous l'impulsion d'AG2R, la manifestation du théâtre forum intitulé « L'argent par les fenêtres » a réuni près de 130 participants de plus de 60 ans. Cette représentation avait pour but d'interpeller et de sensibiliser le public sur les bons gestes à adopter pour faire des économies d'énergie à domicile.

Après le spectacle une séance de questions/réponses, avec des partenaires spécialisés, a permis au public d'obtenir plus de précisions sur les gestes individuels à adopter pour réduire sa consommation.

Dans le cadre de cette animation, près de 80 packs d'ampoules Leds TEpcv ont été distribués aux personnes âgées et près de 150 ampoules usagées ont été collectées.

L'atelier multimédia

L'atelier est un dispositif de l'école des beaux-arts de Beaune à destination des communes de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud. Dédié à la création multimédia c'est un atelier itinérant qui permet aux enfants et adultes de s'initier à l'image numérique.

Sous forme de stages de 5 jours, à raison de deux heures par jour, les participants apprennent à tirer profit de ces outils que sont les tablettes numériques, les appareils photo et caméras. Des sessions qui permettent à chacun de se familiariser avec les techniques de l'image animée, de la construction du scénario, en passant par la prise de son et la prise de vue, jusqu'au montage final.

A travers cette initiative, l'école des beaux-arts de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud propose une activité novatrice et de qualité dans une dynamique d'animation sur l'ensemble du territoire apportant des outils culturels dans des communes qui en sont parfois dépourvues.

SYNTHESE

La Communauté d'Agglomération s'efforce de maintenir une cohésion sociale entre ses territoires et ses individus.

Tout d'abord, pour l'habitat où elle apporte une aide variée aux communes que cela soit dans la création de logements communaux conventionnés, le portage foncier ou encore la création d'éco-quartiers.

Afin de réduire l'impact environnemental sur son territoire elle apporte aussi des solutions en matière énergétique que cela soit pour la rénovation de logements sociaux ou encore l'opération Leds qui a permis de récupérer de nombreuses ampoules usagées.

Cette solidarité passe aussi par l'aide apportée aux populations spécifiques et notamment aux jeunes qui bénéficient, depuis 2016, d'un réseau de transports scolaires modernisé ainsi que d'une aide importante de la collectivité pour les animations périscolaires.

Enfin, cette solidarité est également affirmée au travers de la culture avec l'organisation, en octobre dernier, d'une manifestation visant à aider les personnes âgées dans la bonne compréhension des éco-gestes et par l'atelier multimédia, atelier itinérant faisant découvrir l'art multimédia à l'ensemble des jeunes des communes de la Communauté d'Agglomération.

FINALITÉ 5

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLE

Le mode de développement économique et de production qui s'est mis en place au rythme de l'industrialisation et de la mondialisation a pendant longtemps écarté de ses préoccupations les externalités négatives causées à l'environnement et à certaines personnes ou groupes de personnes. Ce modèle a entrainé la surexploitation des ressources naturelles. Aujourd'hui dans une logique plus responsable pour l'environnement, les collectivités s'engagent à réduire leur production et leur consommation.

Pour garantir un développement durable sur son territoire la Communauté d'Agglomération doit maîtriser à la fois la production et la consommation locale. Elle doit être capable à travers ses différentes actions de minimiser les impacts environnementaux de l'ensemble des acteurs.

Au-delà de cette mission c'est aussi à elle d'assurer la bonne gestion des ressources et du suivi des déchets qu'elle produit.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

Évolution de la quantité de déchets ramassée depuis 2012 (indice 100 en 2012)

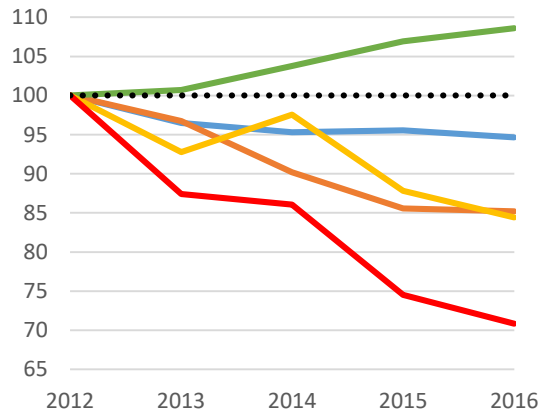

Ordures ménagères et refus ; Déchèteries

Collecte sélective et journaux ; Verre

Déchets non recyclables

Source : traitement CABCS

D'un point de vue global, les efforts de la Communauté d'Agglomération pour la réduction des déchets semble payer. On constate une baisse de près de 10% de la quantité de déchets sur le territoire sur la période 2012-2016.

Si l'on regarde par catégorie, on remarque que ce sont les déchets non recyclables qui ont le plus chuté sur la période avec une baisse significative d'environ 30%. Sur cette même période, le verre a vu sa quantité augmenter. Cela traduit une meilleure application des consignes de tri par les usagers et donc une meilleure gestion des déchets de la collectivité.

Cette baisse globale peut s'expliquer par les nombreuses actions effectuées ces dernières années par la Communauté d'Agglomération et ses partenaires pour réduire la quantité de déchets.

Instaurée durant l'année 2015, l'utilisation de combustibles solides de récupération (CSR) a permis une valorisation de déchets, jusque-là inutilisés car non recyclables. Une plus grande valorisation des déchets a aussi été effectuée avec la mise en place de filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) permettant un meilleur encadrement de la production et du traitement des déchets.

Des cartes d'accès aux déchèteries ainsi que des limites hebdomadaires ont aussi été instaurées afin de responsabiliser les habitants de la collectivité quant à leur production de déchets.

Enfin, la vaste campagne visant à promouvoir le compostage sur le territoire est efficace, on a en effet compté en 2016 :

> 345 nouveaux foyers dotés de composteurs ;

> 3 sites de compostage collectif ;

> 1 établissement scolaire doté d'un système de compostage.

LA PROBLEMATIQUE DE LA FILIÈRE DE TRAITEMENT

Si la quantité de déchets enfouis a baissé au cours de ces 4 dernières années avec -25%, il ne faut cependant pas oublier que l'enfouissement a concerné plus de la moitié de la production de la Communauté d'Agglomération en 2016, un taux largement supérieur à la moyenne nationale située à 31%.

Déchets 2016 suivant les exutoires

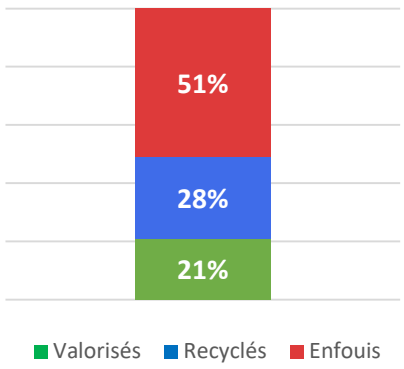

Source : traitement CABCS

De plus, contrainte par le plan départemental de Côte d'Or à utiliser une zone d'enfouissement à Vic-de-Chassenay (21), située à plus de 85 kilomètres au Nord-Ouest de la collectivité, la gestion des déchets en 2016 a entrainé une activité routière importante. Au-delà d'être coûteuse pour le territoire, cette dernière a généré de nombreuses émissions de gaz à effet de serre.

Consciente de ce point faible la collectivité a entamé ces dernières années des réflexions afin d'améliorer le traitement de ses déchets. Début 2017 ces dernières ont porté leurs fruits, des démarches ayant été engagées afin d'effectuer le traitement sur le site de Chagny. Plus proche et s'appuyant sur le mécanisme de la méthanisation, il va permettre pour les années à venir une meilleure valorisation des déchets, dans un processus plus respectueux de l'environnement.

RÉNOVATION DES DECHETERIES DE MEURSAULT ET NOLAY

Dans le but d'être toujours plus compétitive et d'offrir à ces habitants la meilleure offre en matière de recyclage des déchets la Communauté d'Agglomération a lancé en 2016 des travaux de mise aux normes sur les déchèteries de MEURSAULT et NOLAY. Une étude pour travaux d'aménagement pour ces mêmes déchetteries prévoit à l'horizon 2017 une augmentation du nombre de bennes et mise en place de nouvelles filières REP permettant la valorisation des déchets. Le montant de ces travaux est estimé à 2 millions d'euros pour la période 2017-2020.

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

La collectivité s'est engagée en 2012 dans un Programme de Prévention des Déchets avec comme objectif de diminuer de 7% la production de ces derniers d'ici décembre 2017.

Crédit photo : CABCS

Afin de réaliser différentes études avec notamment le souhait d'examiner l'impact des bio déchets des gros producteurs, le programme local de prévention des déchets a vu son budget augmenter significativement passant de 34 984 € à 107 500 € notamment grâce aux financements de l'ADEME.

SENSIBILISATION

Au-delà de ses politiques favorisant un meilleur traitement des déchets la Communauté d'Agglomération a aussi décidé d'agir en matière de sensibilisation pour réduire directement la quantité de ces derniers. Pour ce faire, elle propose et anime, grâce à deux ambassadeurs du tri, de nombreuses activités tout au long de l'année afin de sensibiliser l'ensemble de la population. Cette dynamique s'est notamment traduite début 2017 par l'Exposition papier d'écofolio à la bibliothèque de Nolay avec l'accueil de classes jeunes et à la participation d'ateliers visant à la création d'autocollant Stop Pub et la fabrication de papier recyclé. Ces animations, fortes de leur succès ont d'ailleurs été reprises lors de la fête du printemps des Blanches-Fleurs, le 8 avril dernier.

Crédit photo : CABCS

De plus, consciente que l'économie locale, est largement dépendante des énergies fossiles et de l'électricité dans leurs modes de production la Communauté d'Agglomération s'est fixée pour objectif d'accompagner ces filières économiques dans une transition énergétique durable, afin d 'accroître leur compétitivité. Le Plan climat affirme cette volonté à travers deux actions phares qui visent à : « Réduire la dépendance énergétique des filières économiques locales et préserver leur compétitivité » et « Encourager les formes de consommation à travers le développement d'économie circulaire ».

Cette démarche s'est traduite par la mise en place d'opérations de sensibilisation énergétique auprès des TPE, PME, PMI et artisans sur les enjeux de maîtrise de l'énergie. L'opération Artisans/Commerçants « Je m'engage c'est ma nature » a notamment permis d'accompagner une trentaine de professionnels sur leurs pratiques de tri des déchets et d'économies d'énergie.

Crédit photo : CABCS

FETE DE L'ENERGIE ET DU REEMPLOI

Le 8 octobre 2016 s'est tenue la première édition de la fête de l'énergie et du réemploi.

A cette occasion les services responsables du traitement des déchets et du Plan Climat-Énergie Territorial ont accueilli près de 400 personnes à la Chapelle de l'Oratoire.

Parmi les individus présents, 84 d'entre eux ont été sensibilisés au compostage et à ses différentes vertus. D'autres ont confectionné leurs propres produits cosmétiques naturels. Cet atelier avait pour but de faire découvrir des alternatives écologiques aux produits de grandes surfaces, ceux-ci étant parfois peu respectueux de l'environnement et pouvant avoir des effets négatifs sur la santé à long terme.

Au-delà de ces animations, une sensibilisation aux économies d'eau a aussi été effectuée et ont été distribués 95 kits éco-mousseurs et sacs débitmètre. Cette initiative visait avant tout à apporter les bonnes pratiques écologiques et à sensibiliser les foyers de la Communauté d'Agglomération.

Enfin, cette manifestation a été l'occasion pour la Communauté d'Agglomération de récupérer 200 vieilles ampoules usagées et d'offrir, en échange, 70 packs de 2 ampoules leds, bien plus respectueuses de l'environnement avec une consommation moins élevée.

EAU POTABLE

Sectorisation

Initiée il y a quelques années, la sectorisation du réseau d'eau s'est poursuivie durant l'année 2016 sur l'ensemble du territoire.

Evolution du volume total du réseau d'eau par année (en milliers de m3) pour les communes en DSP

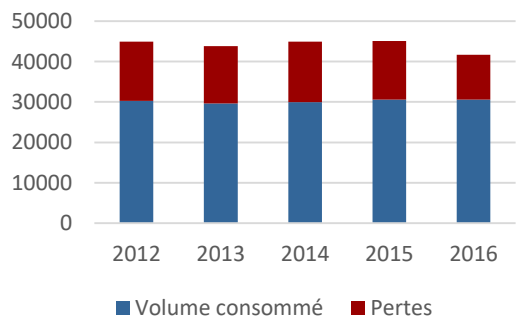

Source : traitement CABCS

Cette dernière a permis une baisse importante du volume total d'eau entre 2015 et 2016 sur les communes de la DSP. Celà représente une diminution des pertes d'eaux de 331 380 m^3 entre les deux dernières années.

On peut cependant noter que le volume consommé est resté quasiment constant et qu'il a parfois même été en hausse (+2% entre 2014 et 2015).

Afin de compléter les efforts des services pour augmenter la rentabilité du réseau, une campagne de sensibilisation sur la consommation d'eau pourrait être une solution pour faire baisser le volume total transitant sur le réseau, cette dernière pouvant mettre en avant et faire apprendre les gestes écoresponsables aux habitants de la Communauté d'Agglomération.

Evolution du volume acheté et vendu (en milliers de m3) pour les communes en DSP

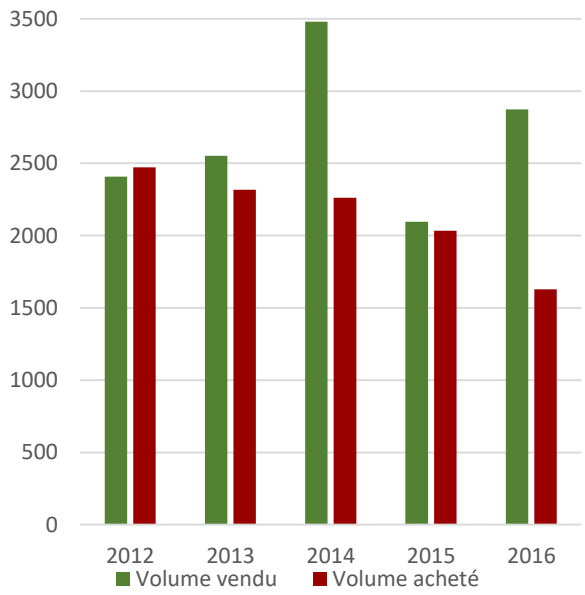

Source : traitement CABCS

Autre évolution positive, on remarque une baisse du volume d'eau acheté, tout au long de ces dernières années, ce qui permet à la collectivité d'être plus autonome et moins dépendante vis-à-vis de l'extérieur.

SYNTHESE

La Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud s'est efforcée, ces dernières années, à réduire de façon globale l'ensemble de ses consommations et de ses productions.

Tout d'abord au niveau des déchets où elle a pris de nombreuses mesures afin de faire baisser le volume produit sur son territoire.

Consciente des effets négatifs liés au traitement de ces derniers, elle s'est orientée vers une unité de traitement plus proche, à Chagny et qui utilise un procédé plus respectueux de l'environnement, la méthanisation. Elle s'est aussi engagée dans une campagne de sensibilisation, que cela soit au quotidien avec ses ambassadeurs du tri ou, ponctuellement, à l'aide de manifestation comme lors de la Fête de l'énergie et du réemploi.

Cette même logique s'est appliquée concernant l'eau potable. Soucieuse de réduire au minimum les pertes liées à l'acheminement de l'eau aux usagers la collectivité a sectorisé son réseau d'eau afin de détecter et réparer au plus vite les fuites éventuelles.

Grâce à ces efforts, les pertes d'eaux sur le territoire ont très largement diminué, permettant ainsi des économies de ressources non négligeables.

FONCTIONNEMENT INTERNE

ECOEXEMPLARITE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Au-delà des 5 finalités vues précédemment, ce rapport doit aussi prendre en compte le fonctionnement interne de la collectivité et voir si ce dernier s'inscrit dans une logique durable de développement.

ÉCO-EXEMPLARITÉ

Les collectivités locales ont un rôle d'exemplarité dans l'écoresponsabilité dont elles font preuve en tant que consommateurs d'une part et prestataires de services publics d'autre part. Cette dernière partie met en avant les efforts entamés par la Communauté d'Agglomération pour s'inscrire dans une démarche de gestion exemplaire.

EFFECTIFS ET PARITÉ

Est présentée la répartition des différents agents de la Communauté d'Agglomération en fonction de leur statut, de la parité et des jours de formation.

Effectifs globaux[1]

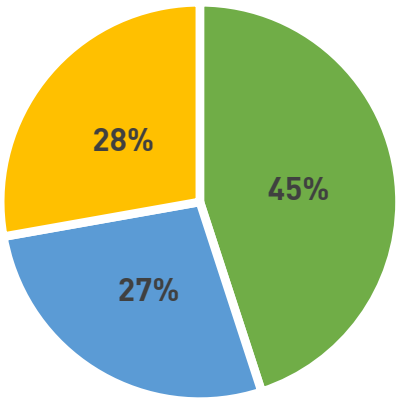

Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)
Non titulaires occupant un emploi permanent
Agents n'occupant pas un emploi permanent

Sur l'ensemble des agents présents dans la collectivité 45% d'entre eux, ont un statut de fonctionnaire et 55% sont des contractuels. Dans l'ensemble 72% occupent un emploi permanent.

De façon générale, la place des femmes est prépondérante dans la collectivité toutes catégories confondues. En effet, hormis pour la Catégorie B/Non-titulaires elles occupent au moins 50% des postes.

Pourcentage de femmes par catégorie[1]

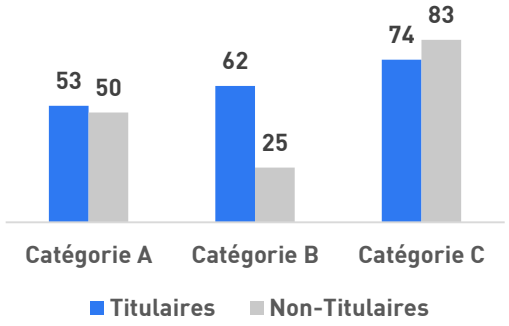

Si un certain équilibre peut être trouvé dans la catégories A et B on remarque cependant une très large prépondérance des femmes dans la catégorie C. Cela peut notamment s'expliquer par les effectifs importants du service Enfance/Petite Enfance au sein de la collectivité avec des secteurs d'activités où les femmes sont très présentes.

Hommes et femmes titulaires par catégorie[1]

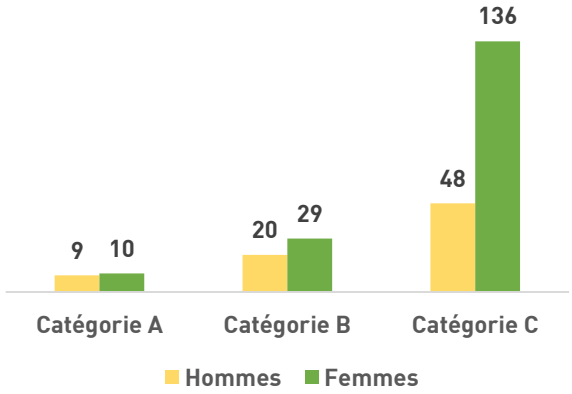

[1] Rapport présenté au comité technique paritaire sur l'état de la collectivité, l'établissement, le service ou le groupe de services au 31 décembre 2015

Au niveau des jours de formation on remarque qu'en moyenne ces derniers se situent aux alentours de 1.4 jour pour la catégorie B, 1 jour pour la catégorie C et qu'ils ne dépassent pas les 0.7 pour la catégorie A.

A titre de comparaison, il y avait eu en 2011 597.5 jours de formation pour 195 agents soit une moyenne de 3.06 jours par personne. Au niveau national la moyenne se situait à 2.5 jours en 2013.

Nombre moyen de jours de formation par an et catégorie[1]

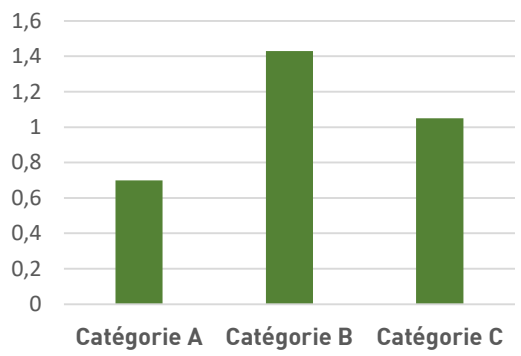

TRAJETS DES AGENTS

Trajets internes

Politique de réduction des déplacements internes

La direction générale demande désormais systématiquement aux agents d'utiliser les transports en commun (train, bus) pour leurs déplacements professionnels (réunions, formations). Le choix de la voiture ne relève que du dernier recours. La mise à disposition de vélos ou de véhicules électriques et de garages adaptés permettrait de plus de réduire encore davantage l'usage de carburants. La présence d'une salle-réfectoire avec réfrigérateur et micro-onde permet aux agents qui le souhaitent de rester sur place pour la pause méridienne et ainsi réduire leurs déplacements.

Trajets domicile-travail

La collectivité propose le remboursement de 50% du coût des abonnements de transport pour les trajets domicile-travail des agents, comme le prévoit le décret n°2010-676 du 21 juin 2010. En 2016, 34 agents en ont bénéficié soit 10 de plus qu'en 2014.

Réalisée en 2014, une enquête interne sur les modes de déplacements des agents avait montré une part importante de l'utilisation du véhicule personnel pour se rendre sur le lieu de travail.

Modes de déplacements domicile-travail des agents de la CABCS

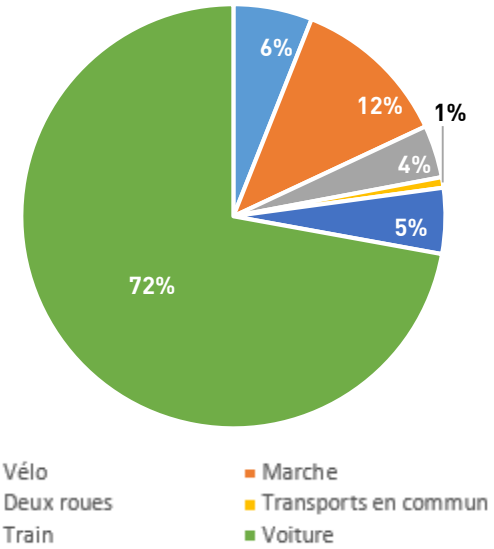

Source : PGD, CACBS

VÉHICULES ELECTRIQUES

Lauréat de l'appel à Projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » la Communauté d'Agglomération s'est dotée de véhicules électriques pour sa flotte interne. Elle compte désormais 3 véhicules électriques ainsi qu'un vélo à assistance électrique.

Véritable changement, ces véhicules permettront aux agents d'effectuer leurs différentes missions sans émettre de GES et seront directement rechargés sur place.

Crédit photo : CABCS

BILAN GES « PATRIMOINE ET SERVICES »

Soucieuse de connaître et de réduire son impact sur l'environnement la collectivité avait aussi effectué en 2014 un Bilan GES « Patrimoine et services ». Ce dernier avait pour objectif d'analyser les sources d'émissions de GES (Gaz à effet de serre) liées au fonctionnement interne, à ses compétences et à ses délégations de service public.

Afin de mieux appréhender la question des émissions de GES, ce bilan comptait à la fois les consommations d'énergie des bâtiments de la collectivité, les achats/intrants comme les fournitures de bureau, les consommables, les livraisons effectuées par les différents services, les déplacements professionnels effectués lors des missions des agents, les déchets traités dans le cadre de la compétence communautaire et enfin les divers amortissements carbones liés aux constructions, véhicules et matériel informatique.

Chiffres clés du bilan 2014

> 422 agents

> 85 bâtiments

> 1 087 700 € : Facture énergétique représentant 3% du budget de la Communauté d'Agglomération.

> 13 830 tonnes équivalent CO2 (teqCO2) d'émissions de GES totales de l'administration

CONSOMMATION DE PAPIER

De par leurs activités les collectivités consomment une quantité très importante de papier.

Consommation de feuilles papier « standard » sur l'ensemble de l'Agglomération

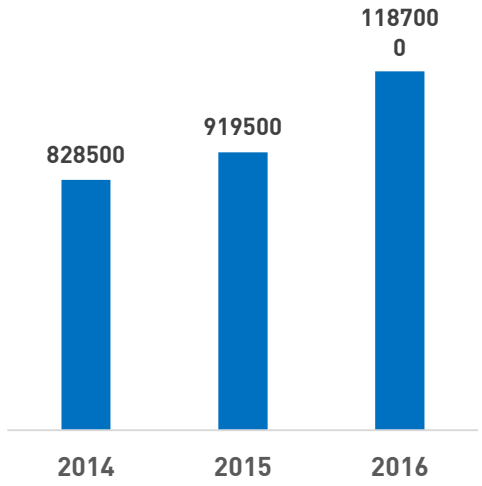

Source : traitement CABCS

Loin de réduire sa consommation, on remarque une très nette augmentation de la quantité de papier au sein de la collectivité entre 2014 et 2016 avec une hausse de près de 43% sur la période. Si ce résultat n'est pas satisfaisant, Il faut tout de même le tempérer.

La Communauté d'Agglomération est une structure en plein développement qui absorbe de nouvelles compétences et par conséquent, de nouveaux salariés. De nouveaux besoins sont donc à satisfaire et avec ceux-ci une consommation plus importante. Pour réduire l'usage du papier de nombreuses pistes peuvent être envisagées, notamment dans la responsabilisation des agents.

Avoir un suivi plus rigoureux des impressions, avec un compteur par service, pourrait permettre de sensibiliser plus fortement les agents quant à leur consommation de papier.

Il avait été fait, en 2016, un essai avec le papier recyclé mais celui-ci s'est montré peu concluant avec des bourrages dans les machines et une mauvaise qualité d'impression. De plus il faut noter qu'une politique de recyclage de papier a été effectuée afin de réduire, l'impact des services sur l'environnement.

Enfin, un effort de dématérialisation demeure pour les prochaines années. Des solutions comme les documents et signatures numériques peuvent être développées pour éviter l'impression inutile de certains documents. Néanmoins le passage à la numérisation suppose des efforts d'investissement à travers l'achat d'un matériel adapté pour les agents et les élus avec de plus gros écrans, des tablettes numériques pour faciliter les déplacements et la lecture...

PLATEFORME RESSOURCES

La Communauté d'Agglomération a créé une plateforme d'aide aux communes dans la réalisation de projets ne relevant pas de l'intercommunalité. Les communes adhèrent de façon volontaire à cette plateforme sur une base forfaitaire, en fonction des services sélectionnés. La plateforme ressources propose ainsi une assistance dans les domaines juridique, comptable, de la commande publique, du montage de dossier pour des demandes de subventions ou encore pour la rédaction de délibérations.

Mais la majeure partie de l'accompagnement effectuée par la plateforme ressources concerne le suivi de travaux ou d'études. A travers cette plateforme, la Communauté d'Agglomération peut donc sensibiliser, former et encourager les communes à intégrer le développement durable dans leurs projets.

MARCHES PUBLICS

La Communauté d'Agglomération dispose d'un moyen pour agir directement sur le développement durable en mettant en place certains critères lors de la constitution de ses marchés publics.

Le critère environnement

La collectivité à deux logiques vis-à-vis de la prise en compte de l'environnement dans les marchés publics :

- Insertion dans le cahier des charges (si l'entreprise ne respecte pas le cahier des charges développement durable l'offre de cette dernière est rejetée)

- Mise en place d'une note pondérée (le critère environnement a un poids dans la décision mais n'est pas le seul facteur qui détermine l'obtention du marché).

Le critère environnemental est globalement compris entre 5 et 10 % dans les critères d'appel d'offres. Concernant la globalité des marchés une note environnementale sur le mémoire technique est attribuée (recto/verso ; pas de documents inutiles).

Pour les marchés de travaux une attention particulière est portée sur la modalité de gestion des déchets travaux que cela soit pour la construction ou de la réhabilitation (marché global de performance construction, exploitation, maintenance).

A l'heure actuelle, seuls les marchés d'études n'ont pas de critères environnementaux. Cela s'explique par le fait qu'il est très difficile d'évaluer, de quantifier et surtout de vérifier les efforts fournis au quotidien par les bureaux d'études.

Au final les marchés avec critères environnementaux sont les suivants :

- Marchés de fournitures
- Marchés de services
- Marchés de travaux

Il est question d'imposer une offre électronique pour les prochaines années afin de réduire la consommation papier.

Évolution des autres critères

Il a été opéré une baisse du critère prix avec une nouvelle ventilation de ce dernier dans différents marchés de la Communauté d'Agglomération.

Elle permet de mieux prendre en compte le coût global engendré par les commandes et non plus seulement le prix lors de l'achat.

Quelques marchés exemplaires

Les bacs de collecte

Lors de la constitution de ce marché, le critère environnement a été poussé à 20% afin de mieux prendre en compte l'impact des bacs sur l'environnement.

Une attention toute particulière a aussi été portée à la question de savoir du devenir des bacs usagés, des cuves, des méthodes de recyclage, des processus de reconditionnement...

Alimentation « bio » et circuits courts

Les services de l'Enfance/Petite enfance, cherchent de plus en plus à développer la création de circuits courts dans l'élaboration des marchés de restauration. Privilégiant aussi une nourriture saine, ces marchés sont actuellement à la pointe en matière de développement durable.

Pistes d'améliorations

Clauses d'insertion

Aujourd'hui la Communauté d'Agglomération ne dispose pas de clauses d'insertion. Pouvant permettre un véritable bond en avant dans la cohésion sociale, il y a une volonté de développer ces clauses à l'avenir d'autant plus qu'il existe des facilitateurs à la Région qui aident les collectivités en surveillant ce type de marché.

Communication interne

Afin d'être plus efficiente, la commande publique a besoin de recevoir des informations plus en amont lors de la passation de marchés de la part des services. En sachant quel marché va être passé, sa durée, et le travail spécifique à faire pour ce dernier elle pourrait mettre en place un « Sourcing » adapté, pouvant garantir les meilleures conditions

Sourcing : consiste à se rapprocher des fournisseurs et des prestataires pour savoir ce qu'il se fait sur les marchés et avoir une meilleure vision des offres disponibles avant d'attribuer un marché.

Sensibilisation

Pour les années à venir la mise en place d'une brève formation pour les services techniques pourrait permettre une sensibilisation sur l'importance du critère environnemental dans leurs marchés.

SYNTHÈSE

Afin de prendre en compte le développement durable dans sa logique de gestion interne la Communauté d'Agglomération a effectué en 2014 un bilan énergétique visant à mettre en avant les différents points d'émissions de la collectivité. Grâce à ce dernier, elle a pu mieux comprendre certaines de ses faiblesses et mettre en place de nouvelles politiques. Elle s'est notamment engagée en ce sens avec une démarche plus responsable avec l'acquisition de véhicules électriques pour le déplacement de ses agents. Autre évolution notoire, la meilleure prise en compte du critère environnement dans les marchés permettra de réduire durablement son impact sur l'environnement.

CONCLUSION

Durant l'année 2016, la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud s'est adaptée aux nouveaux enjeux environnementaux de son territoire. Elle a su répondre aux problématiques actuelles avec des politiques publiques dans différents secteurs d'activités.

Évolution des critères développement durable par service entre 2015 et 2016

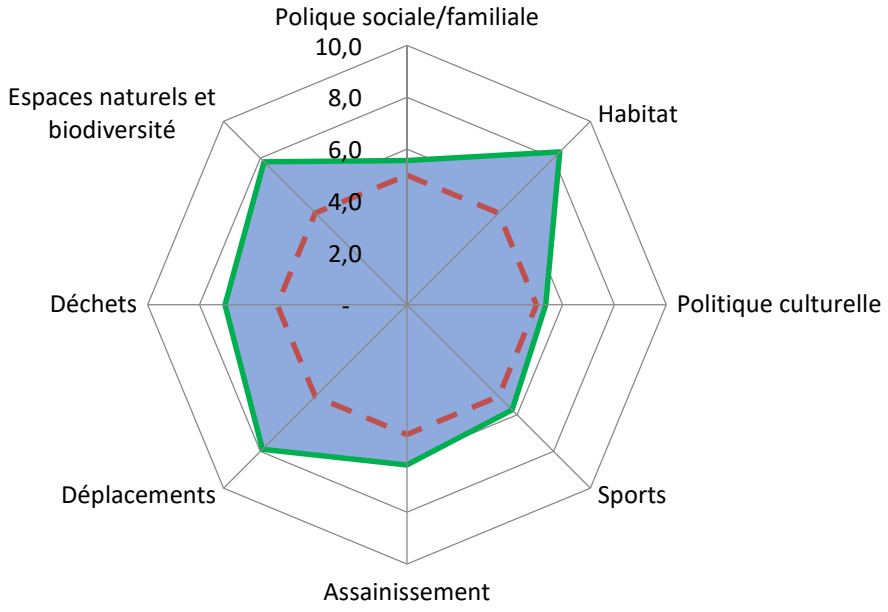

Évolution des critères développement durable par service entre 2015 et 2016

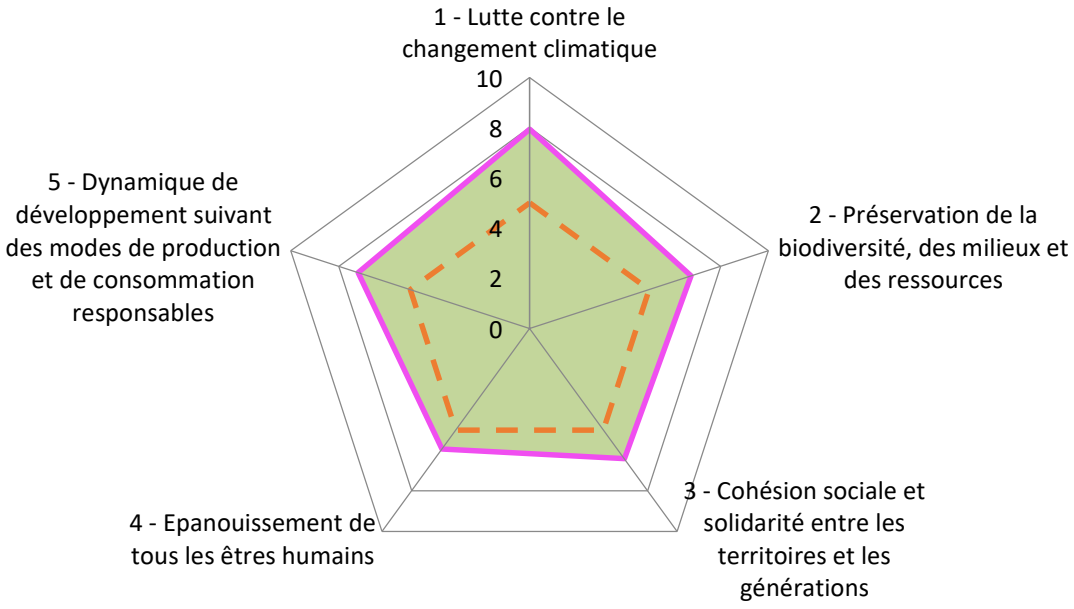

CONCLUSION

Au regard du réchauffement climatique, elle s'est engagée dans une transition énergétique avec une rénovation en profondeur de son parc immobilier et le développement de modes de transports plus doux notamment grâce aux vélo-routes et aux transports en commun.

Ces efforts ont été couplés avec une volonté de préserver la biodiversité locale, cette dernière ayant une place très importante vis-à-vis du caractère rural du territoire. Gérant depuis plusieurs années des zones Natura 2000, la collectivité a poursuivi la gestion de ces sites tout en mettant en place de nouvelles politiques visant notamment à la création de Trames vertes et bleues et à la sensibilisation sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

L'impact du développement durable prenant aussi en compte le bien-être et de la solidarité entre les individus, il faut aussi noter que la Communauté d'Agglomération a mené des actions visant à proposer des services à chacun sur le territoire permettant un épanouissement personnel. En effet, au niveau des loisirs la création d'une baignade de plein air ainsi que le maintien de l'école des Beaux-Arts et du Conservatoire ont offert une palette variée d'activités aux personnes présentes sur le territoire. La collectivité a aussi maintenu son offre de garde, d'activités périscolaires et de restauration permettant de subvenir aux besoins des familles du territoire. Il faut cependant noter dans les différents domaines évoqués dans ce paragraphe qu'il n'y a pas eu ces dernières années de grandes évolutions vis-à-vis du développement durable et que la logique était plus une logique de gestion.

La Communauté d'Agglomération grâce à une sectorisation de son réseau d'eau et par une vaste politique visant à la réduction des déchets a également fait diminué la production et la consommation excessive de ressources naturelles. Enfin, d'un point de vue interne, elle s'est engagée dans une réduction de ses émissions avec notamment l'acquisition d'une flotte de véhicules électriques ainsi qu'une meilleure prise en compte du critère environnemental dans ses marchés.